

Le Canada, La République démocratique du Congo (RDC) and Mining

Notes for David Kilgour
Église Sacré cœur à l'Université d'Ottawa,
16 juin 2018 à 13 heures
Ottawa



Annually, on 12 June, the global community marks World Day against Child Labour. Responding to an announcement by the Democratic Republic of the Congo (DRC) government in the early spring of 2018 that it was launching a new drive to tackle child labour in cobalt and copper mines, Amnesty International replied:

Chaque année, le 12 juin, la communauté internationale célèbre la Journée mondiale contre le travail des enfants.

Répondant à l'annonce faite par le gouvernement de la République Démocratique du Congo (RDC) au début du printemps 2018 de lancer une nouvelle campagne pour lutter contre le travail des enfants dans les mines de cobalt et de cuivre, Amnesty International a répondu:

(“Child labour and other human rights abuses have tainted the mining industry in the DRC for far too long, and we welcome the news that the government finally appears willing to tackle the problem.”)

"Le travail des enfants et d'autres violations des droits de l'homme ont entaché l'industrie minière en RDC depuis trop longtemps, et nous nous

félicitons de la nouvelle que le gouvernement semble enfin prêt à s'attaquer au problème.

(When we first revealed that children were risking their lives doing back-breaking work in cobalt mines for products like smartphones and car batteries, there was outrage and rightly so. But child labour is not an isolated problem. The reality is that adults are risking their lives in hazardous conditions and earning a pittance to mine one of the world's most lucrative minerals. If the DRC government is serious about eliminating human rights abuses in cobalt mines, it must address the root causes.)

Lorsque nous avons révélé pour la première fois que des enfants risquaient leur vie en effectuant des travaux pénibles dans les mines de cobalt pour des produits comme les smartphones et les batteries de voiture, il y avait de l'indignation et à juste titre. Mais le travail des enfants n'est pas un problème isolé. La réalité est que les adultes risquent leur vie dans des conditions dangereuses et gagnent une bouchée de pain pour exploiter l'un des minerais les plus lucratifs au monde. Si le gouvernement de la RDC veut sérieusement éliminer les violations des droits humains dans les mines de cobalt, il doit s'attaquer aux causes profondes.

(Any program to end child labour must include child protection and social welfare measures, like ensuring children removed from the mines are integrated back into the school system or given technical training.”)

Tout programme visant à mettre fin au travail des enfants doit inclure des mesures de protection de l'enfance et de bien-être social, notamment veiller à ce que les enfants retirés des mines soient réintégrés dans le système scolaire ou reçoivent une formation technique.”

Il y a presque 10 ans que le président du Groupe multipartite pour la prévention du génocide et autres crimes contre l'humanité du Canada a publié son rapport sur la crise humanitaire en République démocratique du Congo (RDC). Ce rapport a demandé que le Canada intervienne pour faire cesser les atrocités.

“Des millions de personnes ont perdu la vie, des communautés ont été détruites et des civils, particulièrement des femmes, portent le poids de la guerre qui perdure”, a déclaré le député Paul Dewar, président du groupe multipartite.

Le rapport qualifie la situation en RDC de ‘féminicide’ et réclame l’application des résolutions 1325 et 1820 de l’ONU pour faire cesser ces crimes.

Selon M. Dewar, “ la violence sexuelle a atteint des proportions épidémiques au Congo, et les parlementaires canadiens doivent peser de tout leur poids pour que le gouvernement fasse de ce drame une priorité”.

Au 31 décembre 2008, la valeur de l’ensemble des actifs des sociétés minières canadiennes en RDC était estimée à plus de 5,7 milliards de dollars.

“Il est de notre devoir envers les Congolais d’agir, sans compter que la prospérité du Canada passe par la paix et la stabilité en RDC, d’ajouter M. Dewar. Il ne s’agit pas d’un problème sans solution, et le Canada est en parfaite position pour changer le cours choses.”

Compagnies minières canadiennes

En 2012, avec une pénurie mondiale d’ingénieurs miniers, des ingénieurs miniers canadiens hautement qualifiés sont en demande.

75% des sociétés minières du monde ont leur siège social au Canada; cependant, Les Canadiens ne possèdent pas toutes ces sociétés minières.

Près de 1,300 sociétés minières établies à l’étranger investissent des centaines de milliards de dollars dans plus de 100 pays à travers le monde.

Le Canada domine l’industrie minière africaine.

La plupart des entreprises, mais pas toutes, agissent de manière éthique, tout en maintenant des relations saines et durables avec les cultures locales et leurs environnements.

La ligne du gouvernement canadien sur l’exploitation minière à l’étranger est la suivante: «Nous nous attendons à ce que les entreprises canadiennes

respectent la loi du pays dans lequel elles opèrent. Cela dépend de la loi dans ce pays et de leur capacité à la faire respecter.”

Malheureusement, certaines sociétés minières ont été irresponsables. L'industrie minière canadienne doit veiller à ne pas se faire une réputation de destructrice de l'environnement et de non-respect des droits de la personne.

Mining Watch Canada, une organisation à but non lucratif basée à Ottawa, se décrit comme «une réponse directe aux défaillances de l'industrie et du gouvernement pour protéger le public et l'environnement contre les pratiques minières destructrices et pour respecter leur rhétorique du développement durable». de l'industrie minière canadienne est:
<https://miningwatch.ca/>

Il y a peu de surveillance du gouvernement canadien sur le fonctionnement de ces sociétés minières, en ce qui concerne leurs relations avec les populations locales, la façon dont elles traitent leurs employés ou les environnements environnants de la mine.

La GRC aurait des difficultés à surveiller les intérêts miniers à l'étranger du Canada.

Canadian mining companies in the DRC

2014 access to information records from the department of Foreign affairs and Trade development Canada, list 25 Canadian mining enterprises established in DRC since 1996. In other records dating to 2013, Canada is listed as having had 6 major planned mining projects in the country from 2005 to 2010. One of the key issues mentioned is the inability to connect foreign investments economic growth to sustainable development and poverty reduction in Africa. As a result of political instability in the DRC, including government corruption following two wars, the country has been an easy target for other countries to extract minerals, with fewer to no regulations.

Le nouveau code minier de la RDC - 2018

Début 2018, le président Joseph Kabila s'est préparé à approuver le nouveau code minier du pays. Alors que la hausse de l'impôt sur les

bénéfices et des redevances ont des sociétés minières sur la défense, les experts disent que le code actuel, signé en 2002, est en retard depuis longtemps pour une mise à jour.

Pendant de nombreuses années, les Congolais ont estimé que les termes originaux du code minier étaient trop généreux en faveur des sociétés minières étrangères. À l'époque, ils ont été conçus pour attirer les investisseurs après une guerre civile longue et odieuse.

Pourtant, aujourd'hui, malgré d'abondantes réserves de cobalt - une composante essentielle des batteries - et de cuivre, et un niveau de production record atteint en 2017, les populations locales ont peu bénéficié de l'exploitation minière. En fait, la RDC figure toujours parmi les pays les plus pauvres du monde, avec 176 pays sur 187, selon la Banque mondiale.

Pour les entreprises opérant dans la région, les perspectives concernant les changements proposés ne sont pas positives. Bien que le projet initial négocié en 2015 entre le gouvernement et le secteur privé ait été mieux accepté, le projet de code le plus récent a introduit de nouvelles clauses qui, selon les entreprises multinationales, menaceraient leur stabilité fiscale. Le code, qui a été approuvé par la deuxième des deux chambres du parlement de la RDC en janvier, a augmenté l'imposition des bénéfices (à 35%, contre 30), la participation du gouvernement dans de nouveaux projets miniers (à 10%,) et des redevances sur le cuivre et le cobalt (de 3,5% à 3,5%) et de 50% si les prix des produits augmentent de 25% par rapport à l'étude de faisabilité d'une mine. Il a également vu la dissolution de la clause de stabilité de 10 ans, qui protégeait les entreprises contre les changements de régime fiscal et douanier.

Tous les dirigeants de l'industrie n'ont pas boudé les changements mis en avant par l'administration Kabila. Ivanhoe Mines du Canada a exprimé sa volonté d'accepter des taux d'imposition plus élevés, avec la mise en garde qu'elle s'accompagne d'une amélioration du fonctionnement du gouvernement. "Cela ne me dérange pas de payer ... tant que cette redevance sert à développer, aider et autonomiser les populations locales", a déclaré le PDG d'Ivanhoe. "Je veux que la comptabilité de cet argent soit transparente et aide absolument les gens autour des mines."

Alors que la réglementation permettra à la RDC de se rapprocher du taux de capture d'État recommandé par la Banque mondiale, avec des taux d'imposition et des redevances conformes aux normes régionales, le nouveau code n'aborde pas les questions plus générales de bonne gouvernance.

La décision de faire adopter le nouveau règlement survient après le récent boom du cobalt axé sur les piles, les prix ayant bondi de 127% en 2017 seulement. Alimenté en grande partie par une demande accrue pour les smartphones, les voitures électriques et le stockage de l'énergie, la ruée représenterait un important regain de revenus pour la RDC, premier producteur mondial de cobalt.

En mars 2018, la RDC a promulgué la loi pour réviser le code minier de 2002 du pays. Bien que la loi améliore les dispositions environnementales et sociales, les révisions du régime fiscal - longtemps considérées comme relativement favorables aux investisseurs - étaient au centre des préoccupations. Les sociétés minières et le gouvernement semblent toujours être dans une impasse sur les changements de taxes et de redevances, même après l'adoption de la loi.

Deux questions importantes sont les suivantes: Ces nouveaux termes aideront-ils la RDC à capturer une plus grande part du gâteau qui, si elle est investie de manière responsable dans des infrastructures et des services clés, pourrait potentiellement bénéficier au peuple congolais? Ou les nouvelles conditions finiront-elles, comme le prétendent certaines compagnies minières, étouffant l'investissement et réduisant le gâteau pour tous?

La société civile peut et doit s'engager sur ces questions, en considérant à la fois comment les revenus miniers peuvent être maximisés, et comment ces revenus peuvent être dépensés d'une manière qui profite à la population congolaise et assure la responsabilité publique.

Le projet de loi C-300

Loi sur la responsabilité des sociétés minières, pétrolières et gazières dans les pays en développement - octobre 2010

Selon le député libéral John McKay, le projet de loi encouragerait les «meilleures pratiques environnementales et assurerait la protection et la promotion des normes internationales des droits de la personne relativement aux activités minières, pétrolières ou gazières des sociétés canadiennes dans les pays en développement».

Malheureusement, le projet de loi de McKay a été rejeté pendant la dernière lecture, ne perdant que six voix et n'a pas été adopté.

La défaite du projet de loi n'était pas surprenante, étant donné que l'industrie extractive du Canada est un groupe d'intérêts important, riche et bien relié, avec d'anciens politiciens éminents parmi ses lobbyistes.

Ceux qui s'opposent au projet de loi C-300 disent que cela n'a pas grand chose à voir avec l'amélioration du comportement des entreprises, mais plutôt avec l'idéologie anti-minière qui permettrait aux ONG anti-mines de paralyser l'exploration et le développement miniers en lançant la fin des plaintes et des enquêtes, même si les allégations n'étaient pas fondées.

Les sociétés extractives et le gouvernement auraient dû se féliciter de ce projet de loi, qui s'inspirait des recommandations consensuelles du Groupe consultatif sur les tables rondes et qui contenait un mécanisme d'élimination des plaintes frivoles et vexatoires.

Si ce projet de loi avait été adopté, le projet de loi C-300 aurait obligé les entreprises extractives opérant dans les pays en développement à se conformer à certaines normes internationales relatives aux droits de la personne et à l'environnement largement acceptées par l'industrie. À défaut de le faire, Exportation et développement Canada (EDC) aurait, entre autres, retiré son soutien financier, et les commissions commerciales et les ambassades du Canada auraient cessé de soutenir et de promouvoir les activités de ces entreprises. La loi aurait conféré au gouvernement canadien des pouvoirs de réglementation très en retard sur les activités des entreprises canadiennes à l'étranger.

Au moment de la défaite du projet de loi C-300, plus de 75 per cent des sociétés minières et d'exploration du monde avaient leur siège social au Canada et représentaient 43 per cent des dépenses d'exploration mondiales.

L'Association canadienne des prospecteurs et entrepreneurs (ACPE) et l'Association minière du Canada (AMC) ont publié une déclaration en réponse à la défaite du projet de loi C-300:

«L'industrie minière et d'exploration du Canada, qui emploie plus de 306 000 Canadiens, se réjouit que le Parlement du Canada ait jugé important de défaire le projet de loi C-300, un projet de loi fondamentalement défectueux qui aurait nui à l'industrie minière canadienne, au Canada et les emplois locaux dans les communautés dans lesquelles nous travaillons.

L'industrie minière et d'exploration du Canada est déjà activement engagée dans les pratiques de responsabilité sociale des entreprises (RSE). Les concurrents du Canada auraient utilisé l'adoption du projet de loi C-300 comme outil pour miner la compétitivité des entreprises canadiennes dans l'industrie extractive mondiale hautement compétitive.»

Toujours en 2010, un rapport de la PDAC qui a fait l'objet d'une fuite a révélé que, sur 171 incidents très médiatisés impliquant des sociétés minières au cours de la dernière décennie, 34% des entreprises impliquées étaient canadiennes. Ces incidents impliquaient des conflits avec les communautés locales, des violations des droits de l'homme et de l'environnement, ainsi que des comportements contraires à l'éthique. Le rapport a également noté que les Canadiens étaient impliqués dans quatre fois plus d'incidents que leurs pairs les plus proches en Australie et la Grande Bretagne.

- The Office of the Extractive Sector Corporate Social Responsibility (CSR) Counsellor

In 2009, before the defeat of Bill C-300, the Canadian government established the Office of the Extractive Sector Corporate Social Responsibility (CSR) Counsellor to advise extractive companies and other stakeholders on the implementation of CSR performance standards and guidelines. The Office also reviewed the CSR practices of Canadian extractive (mining, oil and gas) companies operating abroad to facilitate dialogue between companies and affected communities. However, company participation was entirely voluntary and there were no consequences for failing to participate or even comply with performance standards. Despite the competence and commitment of the CSR Counsellor, her mandate and power were sharply curtailed.

The end of the mandate of this office was May 18, 2018.

Bill C-474

In 2013, a new version of the legislation, Bill C-474, introduced by the Hon. John McKay, was cited as the Transparency of Payments Made by Mining, Oil and Gas Corporations to Foreign Governments Act, also referred to as "the Sunshine Bill." It took aim at murky payments and would require Canadian resource companies to provide annual transparency reports that would disclose payments made by the companies to foreign governments. Regrettably, Bill C-474 also failed to pass.

CORE

On February 14, 2018, the Hon. John McKay spoke in the House of Commons on the afterlife of Bill-C300 and the creation of the Canadian Ombudsperson for Responsible Enterprise (CORE). The first of its kind in the world, CORE will replace the Office of the Extractive Sector Corporate Social Responsibility. The mandate of CORE will focus on the mining, oil, and gas, and garment sectors, and later expand to other industries.

Conclusion

Dans le cadre d'une bonne politique publique, le Canada a besoin de normes et de mécanismes de reddition de comptes pour l'industrie extractive lorsqu'elle opère au-delà de nos frontières. Les entreprises canadiennes devraient respecter les mêmes normes en matière de droits de la personne et d'environnement partout où elles opèrent. Le projet de loi C-300 aurait aidé la réputation mondiale de l'industrie minière canadienne en montrant que le Canada se tient derrière un comportement responsable des entreprises.

La défaite du projet de loi est une occasion manquée pour l'industrie et le Canada d'assumer des rôles de leadership dans la promotion d'une conduite éthique des entreprises.

Le Canada a une longue histoire de participation aux conflits étrangers sous la bannière des droits de la personne - et nous apprécions certainement que le rôle de notre rôle sur la scène mondiale soit «l'un des bons».

Cependant, le Canada doit obliger ses sociétés minières à respecter les mêmes normes que celles auxquelles d'autres pays sont coupables. Les sociétés minières canadiennes ne doivent pas contribuer à la déstabilisation en RDC.

Merci.